



## Communiqué de presse

### Lancement à niveau national du Programme Bâtiments de la Fondation Centime Climatique

Zurich, le 31 mai 2006

**Au cours d'une manifestation de lancement, la Fondation Centime Climatique a présenté aujourd'hui au Technopark de Zurich à plus de 200 participants intéressés son Programme Bâtiments. Le programme met à disposition d'ici 2009 182 millions de francs pour la rénovation énergétique de bâtiments résidentiels et commerciaux chauffés au mazout et au gaz. Sont admissibles à une contribution des projets visant la rénovation totale d'au moins deux des trois éléments "Toit/Dalle de grenier", "Fenêtres" ou "Murs" et déclenchant un montant d'investissement supérieur à 40'000 francs.**

La Fondation Centime Climatique a aujourd'hui présenté son Programme Bâtiments, qui contribuera à atteindre les objectifs de réduction de CO<sub>2</sub> formulés pour la Suisse dans le Protocole de Kyoto et la loi sur le CO<sub>2</sub>. "L'objectif de la manifestation était de fournir des informations relatives à l'objet et aux principes du programme", explique Marco Berg, Directeur de la Fondation Centime Climatique.

David Syz, Président du Conseil de fondation, ainsi que le Conseiller d'Etat Stefan Engler, Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, ont présenté les objectifs du Programme Bâtiments dans le contexte de la protection climatique suisse. Thomas Nordmann, Directeur du Programme Bâtiments, a ensuite précisé les conditions de participation formelles et matérielles ainsi que le mode de fonctionnement du programme.

#### Le Programme Bâtiments

En engageant des moyens à hauteur de 182 millions de francs, le Programme Bâtiments vise un effet de réduction de 500'000 tonnes de CO<sub>2</sub> entre 2008 et 2012. Afin de garantir une délimitation claire par rapport aux programmes d'encouragement cantonaux, le Programme Bâtiments se concentre sur les mesures visant l'enveloppe de bâtiment de structures résidentielles et commerciales existantes. Une étroite coopération avec les Services cantonaux de l'énergie assure sa coordination avec les programmes d'encouragement cantonaux existants.

Les requérants peuvent s'attendre à une contribution financière de 10-15% du montant total de l'investissement, les rénovations Minergie et les rénovations totales bénéficiant de subsides additionnels. "Nous souhaitons encourager les propriétaires fonciers à réaliser des rénovations aussi efficaces que possible au niveau énergétique, c'est pourquoi nous soutenons ces projets avec une contribution plus élevée", explique Thomas Nordmann. Par ailleurs, le directeur du Programme Bâtiments a aussi démontré que les propriétaires fonciers pouvaient réduire leurs frais de mazout et de gaz jusqu'à 50%.

Avec le Programme Bâtiments, la Fondation Centime Climatique mise sur des mesures efficaces de réduction de CO<sub>2</sub>. A côté des rondes d'appels d'offres opérant selon un modèle d'enchères, des propres projets à grande échelle et des contrats avec des intermédiaires, le Programme Bâtiments forme un pilier central pour atteindre les objectifs de réduction fixés pour l'intérieur du pays. En parallèle, la Fondation investit à l'étranger dans des certificats issus de projets.



### Mesures admissibles à un encouragement

Suivant les indications données par le directeur du programme Thomas Nordmann, les mesures faisant l'objet d'un encouragement sont "l'isolation thermique des murs, du toit resp. de la dalle de grenier, des murs resp. des sols donnant sur des zones non-chauffées ainsi que les mesures visant les éléments de construction contre terre et la rénovation des fenêtres". Afin de pouvoir soumettre un projet et solliciter une contribution, les conditions suivantes doivent être remplies de manière cumulative:

- Le bâtiment a été construit avant 1990.
- Le bâtiment est chauffé au mazout ou au gaz dans une gamme de température normale (> 18° C).
- Au moins deux des trois éléments "Murs", "Toit/Dalle de grenier" ou "Fenêtres" font l'objet d'une rénovation totale dans le projet soumis.
- L'investissement requis par le projet est d'au moins 40'000 francs.
- Le bâtiment ne fait pas l'objet d'une convention d'objectifs volontaire de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

Les demandes de contribution peuvent être soumises en ligne par le biais du site web [www.fondationcentimeclimatique.ch](http://www.fondationcentimeclimatique.ch) à partir du 1<sup>er</sup> juin 2006. Les Services cantonaux de l'énergie du site d'implantation respectif sont responsables du contrôle technique préalable des demandes et s'assurent que le projet soumis répond à tous les critères formels. Le Service cantonal de l'énergie transmet ensuite la demande à l'un des deux centres de traitement opérés par la Fondation. "A dater d'aujourd'hui, nous opérons deux centres de traitement à Zurich et en Suisse francophone, qui sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle des mesures d'encouragement et du suivi des projets du Programme Bâtiments, et procèdent au versement des contributions sur justification de l'investissement", explique Thomas Nordmann.

Les centres de traitement opèrent par ailleurs une hotline nationale à l'adresse des intéressés: au numéro 0840 220 220, ceux-ci peuvent obtenir des réponses à des questions supplémentaires et commander des éléments de documentation. Des informations plus détaillées sont aussi disponibles sur le site web [www.fondationcentimeclimatique.ch](http://www.fondationcentimeclimatique.ch).

### La Fondation Centime Climatique

La Fondation Centime Climatique a été créée en août 2005 en tant que mesure volontaire des milieux des affaires au sens de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Son objectif est d'apporter une contribution crédible et efficiente au niveau des coûts à une politique climatique suisse moderne. A cet effet, la Fondation Centime Climatique dispose depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005 de revenus annuels d'environ 100 millions de francs, provenant d'une redevance prélevée sur les importations d'essence et de diesel à raison de 1,5 centimes par litre. Les revenus sont investis en totalité dans des projets de protection climatique en Suisse et à l'étranger. La Fondation Centime Climatique contribue ainsi de manière décisive à ce que la Suisse puisse s'acquitter de ses engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Une deuxième séance d'information relative au Programme Bâtiments se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2006 à l'Hôtel Palace à Lausanne.

### Informations supplémentaires:

Marco Berg

Directeur de la Fondation Centime Climatique

Tel: 079 829 71 03 / [www.fondationcentimeclimatique.ch](http://www.fondationcentimeclimatique.ch)